

~~LOC 80 85~~

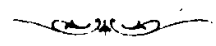
LOC

14

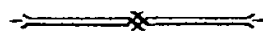
1212

**J. MERMET**

Rédacteur en Chef du *Progrès de l'Oise*



# Histoires de chez nous



**CHRONIQUES DU PAYS D'OISE**



A  
2866

COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

17, Rue Pierre-Sauvage, 17

1926



BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE DE  
COMPIÈGNE

# Un Pacificateur de la Vendée

AUGER, député de l'Oise

Les deux formidables lutteurs s'étaient heurtés en un choc farouche. Depuis de longs mois, le Géant Révolution et le Géant Vendée étaient aux prises. Cramponnés au sol, fiévreux, ardents, ils se battaient sans merci. Comme des luciers d'apothéose, de sublimes exemples d'héroïsme et de grandeur illuminaient l'horreur de ce drame sans pareil. Mélange de gloire magnifique et de crimes sans nom, la guerre de l'Ouest se poursuivait, âpre, féroce, inhumaine. Et cependant, des signes avant-coureurs laissaient prévoir que la tempête allait s'apaiser. La soif des dieux sanguinaires paraissait éteinte. A Paris, un vent de clémence avait soufflé, il avait renversé Robespierre, ouvert les portes des prisons, dispersé les bois de l'échafaud. En Vendée, cependant, on se battait encore.

A la tête de bandes, qui commençaient à se lasser, Charette tentait un suprême effort. Profitant de ce que les armées républicaines étaient appauvries de 25.000 hommes, envoyés en renfort aux armées des Pyrénées et de la Moselle, il attaquait.

Le 20 fructidor an II, Charette surprend le camp de la Roullière, à deux lieues au sud de Nantes. Le 28, il se lance contre le camp de Frétigné, en un hameau de Touvois, entre Legé et Machecoul.

Là, celui qui commande au nom de l'Indivisible est une moustache grise, Albert Mermet. Ce rude allobroge, engagé comme simple soldat en 1758, a, depuis la guerre de Sept-Ans, traîné ses guêtres et sa giberne sur tous les champs de bataille. De ce vieux soldat, la République a fait un général. Lui, s'est donné tout entier à la République. Mieux encore, il lui a donné tous ses fils : Auguste, l'aî-

né, 24 ans, général, l'ami de Hoche ; situation enviable que celle-là, toujours au danger, toujours à l'honneur. Joseph, le second, 22 ans, colonel du 10<sup>e</sup> hussards, en attendant sa nomination, toute proche, au grade de général. Antoine, le troisième, 19 ans, et seulement capitaine. Enfin, le quatrième, Jean, accompagne son père à Frétigné : 14 ans, un enfant, un héros.

Pour cette attaque de Frétigné, Charette a rassemblé ses dernières forces, employé ses dernières munitions, usé aussi ses dernières barriques d'eau-de-vie, car il en est besoin pour rendre courage à ses troupes lasses et déprimées.

L'attaque est brutale ; la résistance, héroïque. Avec un acharnement de fauves, Blancs et Bleus s'entrechoquent, s'entretuent. Le nombre l'emporte ; les Blancs forcent les retranchements, ils triomphent, et c'est un effroyable massacre, une atroce boucherie. Le vieux chef républicain tombe en brave. Son jeune fils est là et peut fuir encore : il reste. Debout, devant le cadavre sanglant de son père, Jean Mermet fait face aux assaillants, il se fait hacher par les Vendéens. Et le frêle enfant meurt en lançant vers le ciel le dernier cri de son amour et de son espérance : « Vive la République ! »

Sa belle âme va rejoindre celle d'un autre enfant de son âge, mort comme lui, au même cri, Joseph Bara, l'héroïque petit tambour.

Charette, une fois encore, est vainqueur et, sur ce champ de bataille, il ne reste ni blessés ni prisonniers. Tout a été massacré. Mais cette victoire n'est que l'ultime soubresaut d'une armée qui se meurt. Le dur chef vendéen le sait bien. Il sent, autour de lui, le découragement et aussi les jalousies, mères des trahisons. Il a besoin de la paix, ou tout au moins d'un armistice qui lui permettra de réorganiser ses forces, pour, plus tard, reprendre la lutte meurtrière, implacable et cruelle.

Cette paix qu'il désire, la Convention la lui offre. On est las du sang versé, on en a assez de cette lutte fratricide. Et la République,

pour mettre fin à la guerre, envoie Hoche en Bretagne; elle rappelle, à la tête de l'armée de Vendée, Canclaux, qui avait été disgracié par le terroriste Louis Turreau de Lignières, frère du terrible général Turreau. Et avec ces chefs, pleins d'humanité, on envoie des représentants qui les seconderont dans leur tâche. Avec Hoche vont Henri Menuau, Ruelle, Philippe Bollet, député du Pas-de-Calais, le comédien Boursault-Malherbe, dont Paris a fait un représentant, Pierre Delaunay, un angevin qui ne demande qu'à rendre la paix à son pays.

Avec Canclaux, on envoie le riche maître de forges, Claude Dormier, député de la Haute-Saône, Guyardin, député de la Haute-Marne, et Auger, député de l'Oise.

Antoine-Augustin Auger est un enfant de Liancourt-Saint-Pierre, où il est né le 8 mai 1761. Nommé procureur postulant au bailliage de Chaumont-en-Vexin, le 30 août 1780, Auger est délégué du Tiers-Etat de la ville de Chaumont à l'assemblée du bailliage pour l'élection des députés aux Etats Généraux, en 1789.

Appelé à l'administration du district de Chaumont, lors de la division de la France en départements, puis membre de l'administration du département de l'Oise, Auger est élu député suppléant à la Convention, en 1792. Il est admis à siéger le 20 juillet 1793, à la mort du marquis de Villette.

Dès son arrivée en Vendée, Auger s'efforce, avec ses collègues, de pacifier les esprits et de gagner les cœurs.

Dans un rapport qu'il envoie à la Convention, de Fontenay-le-Peuple, le 26 frimaire an III, Auger rend compte de ses efforts pour relever le moral de l'armée et calmer le pays :

« Nous avons rendu la liberté à tous ceux qui nous ont paru victimes de l'intrigue, de la passion ou dont la vieillesse ou les infirmités pouvaient, en faveur de l'humanité, fléchir la rigueur des mesures de sûreté; à tous les laboureurs, artisans, artistes, marchands et pères des défenseurs de la patrie, en conciliant avec la

justice ce que nous imposaient les circonstances difficiles où nous nous trouvions. »

Ces mesures d'apaisement furent complétées par des négociations avec Charette et les principaux chefs vendéens, négociations qui aboutirent au traité de La Jaunais. Charette, Cormatin, Sapinaud et plusieurs autres chefs signèrent cet acte : « Nous déclarons solennellement à la Convention nationale et à la France entière, nous soumettre à la République une et indivisible ; nous reconnaissons ses lois et nous prenons l'engagement formel de n'y porter aucune atteinte. Nous prenons l'engagement solennel de ne jamais porter les armes contre la République. »

Charette se rendit ensuite à Nantes, où il fut reçu solennellement par la Société Populaire, qu'il remercia en affirmant son désir de paix, de justice et de liberté. « Unissons nos efforts, ajoutait-il, pour seconder les vues sages et bienfaisantes de la Convention. »

En même temps, Charette et ses compagnons écrivaient au député Ruelle pour le charger de « présenter à la Convention nationale leurs drapeaux, dont ils faisaient hommage à la République. »

Hélas ! ce langage n'était pas sincère. La paix que l'on croyait avoir conclue n'était qu'une trêve trompeuse. Le traité n'était qu'un chiffon de papier !

Pendant que Hoche et les représentants, en toute bonne foi et avec une candide loyauté, s'efforcent de réparer les maux de la guerre, Vendéens et Chouans se préparent à une lutte nouvelle.

Puisaye intrigue auprès de Pitt afin d'obtenir le secours de l'Angleterre. Et, pour abattre la République en ruinant son crédit, on imagine une manœuvre infâme, la fabrication de milliards de faux assignats.

Les faussaires de Hongrie, le prince Windischgrätz, et ses complices, n'ont rien inventé. Ils ne sont que des écoliers. Pitt et Puisaye furent leurs maîtres.

La guerre civile allait bientôt se rallumer,

malgré les généreux efforts de pacification de Hoche, du député Auger et de ses collègues....

A son retour de mission, Auger avait été élu secrétaire de la Convention.

Il siégea ensuite au Conseil des Cinq-Cents.

Nommé juge au tribunal de Cassation, le 20 fructidor an V, Auger fut appelé, le 12 messidor an VIII, aux fonctions de juge au tribunal criminel de l'Oise, que présidait le compiégnois Demonchy.

Auger devint ensuite juge d'instruction à Beauvais. La Restauration le maintint comme juge au tribunal de Beauvais, où il siégea jusqu'à son admission à la retraite, en 1835.

L'ancien Conventionnel Auger mourut à Beauvais, le 22 juin 1836.

Cet homme qui se montra humain, au milieu des passions déchaînées, ce représentant qui s'efforça de mettre fin à une lutte fratricide, mérite notre souvenir.

---